



Mairie de CAZILHAC
Rue de la Mairie 11570
Tel 04/68/79/60/23 Fax : 04/68/79/82/26



N° 03

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 18h 30, le conseil municipal de la commune de CAZILHAC, dûment convoqué le 20/05/2020, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mr Henri SYLVESTRE, doyen de l'assemblée.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaients présents : Toni CARVAJAL, Florence RODRIGUEZ-FALANDRY, Didier COSTE, Marie José ARRIPE CHABBERT, Grégory MAURY, Anne-marie CADUELA PIQUEMAL, Henri SYLVESTRE, Véronique JOURNET MEUNIER, Ginès GONZALEZ, Laura JULIEN MARCH, Stéphane BURTE, Sandra MIJOLE PERRY, Frédéric DUFOSSE, Dorine BARRIER DI-MEO, Thierry LATORRE, Cédric LECOINTRE, Isabelle IBANEZ.

Absent excusé avec procuration : LaurenceCHANTELOT procuration à Cédric LECOINTRE
Jean Pierre BRU procuration à Isabelle IBANEZ

Absent(s) : Néant

Monsieur Henri SYLVESTRE, doyen de l'assemblée ouvre la séance du Conseil Municipal, il précise que le maire sortant devrait normalement installer le nouveau conseil, mais il n'est pas là, donc c'est à lui en qualité de doyen de l'assemblée, que revient cette mission.

Il procède à l'appel nominatif de toutes les personnes élues le dimanche 15 mars 2020.

17 personnes sont présentes pour participer à la mise en place de l'administration municipale, 2 personnes sont absentes excusées avec procuration.

Le conseil municipal est donc installé et peut délibérer, le quorum est atteint.

Madame Laura JULIEN MARCH a été désignée secrétaire par le conseil municipal compte tenu de son plus jeune âge.

Constitution du bureau de vote, le conseil municipal a désigné deux assesseurs, Madame JOURNET MEUNIER Véronique et Monsieur Cédric LECOINTRE.

Mr Henri SYLVESTRE fait un rappel sur les modalités de l'élection du Maire et procède ensuite à son élection. Il fait appel à candidatures, seul Mr Toni CARVAJAL est candidat.

1. Election du Maire

Le Président de séance, Henri SYLVESTRE, en qualité de doyen de l'assemblée ouvre le conseil municipal, procède à l'appel nominatif de toutes les personnes élues le dimanche 15 mars 2020.

17 personnes étaient présentes pour participer à la mise en place de l'administration municipale, 2 personnes étaient excusées avec procuration, il est procédé à l'élection du Maire, suivant les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Seul Monsieur CARVAJAL Toni, s'est porté candidat.

Chaque conseiller municipal a déposé, dans l'urne son bulletin de vote.

Les 2 assesseurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Monsieur CARVAJAL Toni ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, avec 15 voix, a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

En son nom et celui de toute l'équipe municipale, Monsieur Henri SYLVESTRE a adressé toutes ses félicitations à Monsieur le Maire et l'a invité à prendre place à la Présidence de l'assemblée et d'installer ses adjoints et son conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité absolue, le vote avec 15 voix pour et 4 voix, pour Mr COSTE Didier.

Mr Henri SYLVESTRE remet l'écharpe à Monsieur le Maire.

Mr Toni CARVAJAL adresse quelques mots de remerciements à l'ensemble des participants pour le travail accompli, les remercie de leur confiance.

2. Election des Adjoints

Suivant les articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-7 et L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a procédé à l'élection des cinq adjoints.

Le nombre des adjoints de la commune répond à la règle suivante :

$19 \text{ élus} \times 30 \% = 5.7$ arrondi au nombre entier inférieur, soit 5 adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans pourcentage, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Monsieur le Maire propose donc de passer au vote des adjoints dont il donne lecture.

1 ^{er} adjoint	(enseignement - écoles) :	COSTE Didier
2 ^{ème} adjoint	(affaires sociales – santé) :	ARRIPE CHABBERT Marie-José
3 ^{ème} adjoint	(travaux) :	MAURY Grégory
4 ^{ème} adjoint	(finances) :	CADUELA PIQUEMAL Anne-Marie
5 ^{ème} adjoint	(vie associative) :	RODRIGUEZ-FALANDRY Florence

Chaque conseiller municipal a déposé, dans l'urne son bulletin de vote.

Les 2 assesseurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Mr COSTE Didier a obtenu 14 voix et 4 blancs, une voix à Mme JULIEN MARCH Laura

Mme ARRIPE CHABBERT Marie-José a obtenu, 14 voix, 4 blancs, 1 voix à Mr COSTE Didier

Mr MAURY Grégory a obtenu 15 voix et 4 blancs,

Mme CADUELA PIQUEMAL Anne-Marie a obtenu 15 voix et 4 blancs,

Mme RODRIGUEZ-FALANDRY a obtenu 15 voix et 4 blancs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité absolue le vote.

Mr le Maire procède à la remise des écharpes à chacun des adjoints.

3. Election des Conseillers Communautaires

Les conseillers communautaires sont désormais élus en même temps que les conseillers municipaux et pour la même durée.

Le scrutin du 15 mars a donc désigné le conseiller communautaire qui représentera notre commune au sein de Carcassonne Agglomération. Il s'agit de Monsieur Toni CARVAJAL.

Le scrutin du 15 mars a également désigné Madame RODRIGUEZ-FALANDRY Florence, comme remplaçante au poste de conseiller communautaire.

L'ensemble des membres du conseil municipal a pris acte de cette décision et prise de fonction pour chacune des deux personnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le vote.

Mr le Maire adresse un mot de remerciement à l'ensemble des participants et à l'assemblée.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19h45.